

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1301

présenté par
M. Véran et Mme Lemorton

ARTICLE 2 BIS

I. – À la première phrase de l’alinéa 6, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« la »

les mots :

« l’action de ».

II. – En conséquence, à la troisième phrase du même alinéa, substituer à la seconde occurrence du mot :

« la »

les mots :

« l’action de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.